

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 MARS 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 2 pouvoirs

Date de convocation 22 mars 2023
Date de publication 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absentes : **Katty CLAYES TAHKBARI, Pascale PETIT.**

Représentés : **Jean-Luc DEROZIERES à Régis RENARD, Simone DEVAUX à Evelyne BOCQUET.**

Monsieur Pierre MARY a été nommé secrétaire de séance.

N° de délibération : 02_28032023

N°02 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD

Il est proposé au conseil municipal de voter les subventions aux associations 2023 telles que présentées dans le tableau joint à la présente délibération.

Les associations ont été regroupées par secteur (associations culturelles, sportives, patriotiques, sociales, accomplissant un service public, communales, diverses, extérieures à Bar-sur-Aube).

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines et de la commission sports, loisirs et du 21 mars 2023,

Il est précisé que les conseillers municipaux ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote pour la subvention qui serait attribuée à l'association pour laquelle ils sont membres du bureau.

Mme Vervissh (Vitrines de Bar-sur-Aube) sort de la salle.

M. Ingelaere (association sportive cité scolaire du collège et du lycée), M. Aubry (cyclo club baralbin), M. Voillequin (ACAC), M. Da Cruz (association fête à l'école), Mme Van-Rysegghem (Diana Sport) ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations culturelles, sportives, patriotiques et pompiers, à caractère social (locales ou extérieures), syndicale,

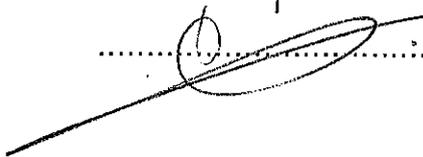
diverses (locales ou extérieures) détaillées en annexe de la présente délibération.

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la dépense au Budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

P. I.

PERRIN MARY

....., secrétaire de séance